



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Dossier de presse

Accueil hivernal : Le préfet de l'Aisne à la résidence du Bailly de CHAUNY

Ce mercredi 28 décembre, Pierre Bayle, préfet de l'Aisne, rend **visite** à l'occasion des fêtes de fin d'année à la résidence du Bailly de CHAUNY, gérée par l'Association Accueil et Promotion.

- P. 2 ► Présentation de l'association Accueil et Promotion
- P. 3 ► Présentation de la résidence du Bailly de Chauny
- P. 4 ► La politique du « logement d'abord » et le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)
- P. 6 ► Hébergements et logements adaptés dans le département de l'Aisne
- P. 7 ► La période hivernale 2011-2012

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

ACCUEIL ET PROMOTION

Cette résidence est gérée par l'**Association Accueil et Promotion** créée en 1966. Ses activités s'adressent aux jeunes, aux adultes isolés, aux familles et aux personnes âgées.

L'offre d'accueil est de 1 600 places réparties sur 12 villes de Picardie et un village de vacances en Savoie, soit 30 établissements et services sur 13 sites et 200 salariés.

Chaque site est placé sous la responsabilité d'un directeur qui assure, en étroite collaboration avec le siège social, l'animation technique, l'administration générale et la gestion financière de la structure, dans le respect de son caractère propre.

Structures de l'association dans l'Aisne :

- 3 résidences pour personnes âgées à CHATEAU-THIERRY, GUISE, SINCENY
- 1 centre maternel à LAON
- 5 résidences jeunes à CHATEAU-THIERRY, CHAUNY, LAON, SAINT-QUENTIN et SOISSONS
- 4 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) :
 - * Foyer du Bailly à CHAUNY : 26 places
 - * Le Bon Accueil à HIRSON : 16 places
 - * Complexe social du Bois du Charron à LAON : 13 places
 - * Centre d'Alembert à SAINT-QUENTIN : 30 places
- 1 Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) à LAON : 50 places
- 5 maisons relais :
 - * FRESNOY LE GRAND : 32 places
 - * HIRSON : 29 places
 - * CHAUNY : 25 places
 - * CHATEAU-THIERRY : 25 places
 - * SAINT-QUENTIN : 25 places
- 1 accueil d'urgence à CHAUNY
- 115 de l'Aisne
- ALT (Allocation Logement Temporaire) : 20 places

PRESENTATION DE LA RESIDENCE

DU BAILLY DE CHAUNY

La structure dispose de 127 places réparti comme suit :

- un **foyer de jeunes travailleurs** : 60 places pour des jeunes de 16 à 30 ans
- un **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)** : 26 places pour des familles et personnes isolées
- une **maison relais** : 25 places pour des personnes isolées ou en couple
- **ALT** (Allocation Logement Temporaire) : 5 places pour des familles et personnes isolées
- un **Accueil d'urgence** : 8 places + 3 places hiver pour des personnes en rupture d'hébergement à la demande du 115.

ACCUEIL D'URGENCE DE LA RESIDENCE

La résidence du Bailly de CHAUNY bénéficie de 8 places pérennes d'accueil d'urgence (5 places sont dédiées aux jeunes en errance et 3 places le sont pour les familles) et de 3 places supplémentaires pour l'hiver.

En 2010, 2785 nuitées ont été réalisées avec une moyenne d'accueil de 61 jours pour les jeunes en errance et de 56 jours pour les familles.

48 personnes au total ont été hébergées sur ces places, soit 38 adultes et 10 enfants.

Bilan hiver 2010/2011 :

2 familles monoparentales et un couple avec enfants ont été accueillis.

Le couple avec enfants et une des familles monoparentales ont intégré, à leur demande, le CHRS de la résidence du Bailly. La seconde famille monoparentale est partie vivre dans la famille de monsieur.

Statistiques de l'accueil hivernal :

Nombre de nuitées de la campagne	453 nuitées
Nombre de nuitées réalisées	280 nuitées
Durée moyenne d'accueil	37 jours
Hébergement le plus court	5 jours
Hébergement le plus long	61 jours
Taux d'occupation	61,81 %
Nombre de personnes accueillies	9

A noter que le taux d'occupation s'explique par le fait que la famille monoparentale avec un enfant a occupé le logement durant 2 mois, soit près de la moitié de la période hivernale.

Financement de l'Etat en 2011 pour la résidence du Bailly :

Structures	Montants
CHRS	359 323
Maison Relais	146 000
Centre d'accueil d'urgence	23 000
Accueil d'urgence hivernal	16 250
Accueil d'urgence demandeurs d'asile	6 625

La politique du « logement d'abord » et le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)

L'accès au logement, une priorité de l'intervention publique

Dans le cadre du chantier national prioritaire 2008-2012, Benoist APPARU, secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme a annoncé les grands axes de la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abris ou mal logées.

Ces grands axes se traduisent, notamment, par une redéfinition des priorités : l'accès au logement ou à un logement adapté est la finalité première de l'intervention publique. C'est le sens de la stratégie du « **logement d'abord** » et de l'organisation d'un service public de l'hébergement et de l'accès au logement.

Cette politique du « logement d'abord » concerne toutes les personnes sans abri, sans logement, en situation de logement précaire ou de logement inadéquat.

L'objectif est de permettre aux personnes sans abri l'accès à un logement décent, pérenne, adapté à leur situation, et de s'y maintenir.

Pour ce faire, l'ensemble des aides existantes sont mobilisées (demande de logement social, aides personnelles au logement, etc.). Les actions d'accompagnement nécessaires ainsi que l'ouverture des droits sont mises en place, adaptées dans leur forme, leur intensité et leur durée.

Une gouvernance locale et une approche territoriale

L'outil structurant de mise en œuvre de « la Stratégie nationale de prise en charge des personnes sans-abris ou mal logées 2009-2012 » est le Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI), piloté par l'Etat.

Ce plan organise la planification territoriale de l'offre d'hébergement dans la perspective de l'accès au logement et, en cohérence avec les Plans Départementaux d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), doit permettre d'assurer la continuité des parcours d'insertion des personnes vers le logement.

La priorité fixée sur le « logement d'abord » demeure un vecteur de mise en œuvre de la réforme du dispositif de prise en charge des personnes sans domicile, et vise trois objectifs stratégiques :

- ⇒ Prévenir la mise à la rue
- ⇒ Mettre en place un service public de l'hébergement et de l'accès au logement
- ⇒ Réorienter la prise en charge sociale des personnes en difficultés en privilégiant les actions facilitant l'accès au logement

Ces trois objectifs reposent sur l'organisation d'un **service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)** dont l'objectif est d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être, et de construire des parcours d'insertion adaptés, conduisant chaque personne à une amélioration de ses conditions de vie et de son autonomie.

Le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)

Le SIAO a vocation à rendre plus simples, plus transparentes et plus équitables les modalités d'accueil dans le dispositif d'hébergement et de favoriser dès que possible l'accès au logement.

Le SIAO dispose d'une vision exhaustive du parc d'hébergement d'urgence, de stabilisation et d'insertion.

Il reçoit toutes les demandes de prise en charge et oriente les personnes sans abri ou risquant de l'être vers la solution la plus adaptée à leur situation.

Le SIAO, piloté par l'Etat, est mis en place dans le département de l'Aisne depuis le 15 septembre 2010 en co-gestion par l'AFTAM et Accueil et promotion.

Le SIAO constitue une « plateforme unique » qui favorise la transition de l'urgence vers l'insertion dans le cadre de la nécessaire fluidité vers le logement.

Cette plateforme unique est le garant de la continuité des parcours résidentiels des personnes qui se voient orientées selon leur parcours et situations personnelles soit vers une place d'hébergement d'insertion (CHRS) soit vers un logement adapté de type maison relais voire un logement « ordinaire ».

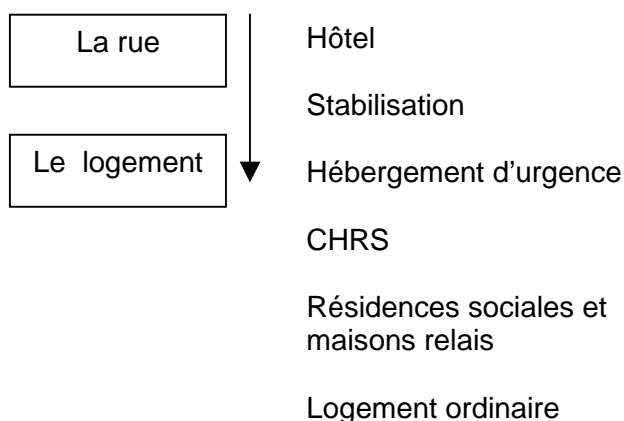
Le PDAHI de l'Aisne propose 9 orientations départementales :

- ⇒ mettre en place dans le département de l'Aisne un service intégré de l'accueil, de l'évaluation et de l'orientation des personnes sans abri (SIAO) ;
- ⇒ améliorer le maillage territorial via la création d'équipes mobiles ;
- ⇒ améliorer la fluidité hébergement – logement et faciliter l'accès « accompagné » au logement ;
- ⇒ prendre en compte les besoins de publics spécifiques ;
- ⇒ accompagner dans et vers le logement ;
- ⇒ conforter la gestion individualisée du Contingent de Réserve Préfectoral et renouveler l'accord collectif départemental en 2011 ;
- ⇒ améliorer la qualité de la prise en charge via le bâti ;
- ⇒ négocier et conclure des CPOM (contrats pluriannuel d'objectifs et de moyens) avec les associations gestionnaires de CHRS ;
- ⇒ développer les liens avec le sanitaire et le médico-social.

Hébergements et logements adaptés dans le département de l'Aisne

Le dispositif d'hébergement dans l'Aisne est composé de plusieurs types d'hébergement qui s'échelonnent de l'hôtel pour la mise à l'abri la plus précaire au CHRS qui vise à l'insertion des bénéficiaires tant sur le plan du logement que celui de l'emploi.

Ainsi, le département de l'Aisne se trouve doté de places retraçant le parcours de la rue au logement de la manière suivante :



Au 31 décembre 2010, les places d'hébergement financées par le ministère des solidarités et de la cohésion sociale sont au nombre de **917 dans l'Aisne**, représentant 25% des places régionales.

Capacité totale d'hébergement dans l'Aisne :

CHRS	237
Places de stabilisation	19
Hébergement d'urgence	209
Maisons Relais	192
Résidence sociale	137
CADA	97
Hébergement d'urgence pour Demandeurs	26

La période hivernale 2011-2012

Chaque fois que cela est possible, la recherche d'une solution de logement doit être privilégiée y compris face aux situations d'urgence donnant lieu à une mise à l'abri en période hivernale.

Comme chaque année, et afin de pallier le manque de places d'hébergement d'urgence durant la période hivernale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a mis en place **49 places supplémentaires d'hébergement d'urgence**. En outre, le dispositif de veille sociale est renforcé durant toute la période hivernale.

PERIODE HIVERNALE 2011-2012		OBSERVATIONS	
ARRONDISSEMENTS ET ASSOCIATIONS	SITES	PLACES	
LAON			
Accueil et Promotion Chauny : 03.23.52.31.16	Résidence du Bailly Rue du 1 ^{er} mai à CHAUNY	5	Tout public
Laon : 03.23.23.06.81	Complexe social – Bâtiment A à LAON	1	Personne isolée
AFTAM CAUJ de LAON 03.23.26.07.65	CAUJ 9 rue Nestor Gréhant A LAON	8	Femmes et Familles
	TOTAL LAON	14	
SOISSONS			
AFTAM Soissons 03.23.59.36.41 06.12.31.26.10	Au sein de la Résidence Sociale 23bis rue d'Orcamps à SOISSONS	10	Tous publics, familles et isolés
AMSAM Soissons 03.23.75.51.00 06.23.36.17.48	Logement joutant l'Hôtel social 7 rue Ernest Ringuier à SOISSONS	3	Familles
	TOTAL SOISSONS	13	
CHATEAU THIERRY			
AFTAM Essomes sur Marne 03.23.83.13.80 03.23.23.28.33	CHRS d'ESSOMES SUR MARNE Bâtiment annexe + appartement La Vallée	15	Familles, femmes et hommes isolés
CCAS Château-Thierry 03.23.69.42.12	Hôtel Wilson, avenue Wilson à CHATEAU THIERRY	4	Places destinées à des hommes isolés
	TOTAL CHÂTEAU-THIERRY	19	
SAINT QUENTIN			
Accueil et Promotion 03.23.65.15.72	Résidence Elysée 5 bis boulevard Roosevelt à SAINT QUENTIN	2	Jeunes hommes et femmes de 18 à 30 ans et isolés
	TOTAL ST QUENTIN	2	
VERVINS			
Accueil et Promotion Hirson 03.23.58.70.38	Bon accueil 168 rue de Vervins à HIRSON	1	Tout public
	TOTAL VERVINS	1	
TOTAL PLACES DEPARTEMENT		49	